

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 3 mars 2020

Monsieur le Maire,

Par courrier, réceptionné, le 31 janvier 2020, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur la procédure de Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU de votre commune afin de permettre la réalisation d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours en entrée de ville.

La commission s'est réunie le jeudi 27 février 2020 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par M. Guillaume FENAT, a présenté.

*La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette procédure de Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité de votre PLU.*

*Elle estime que l'Utilité Publique du projet est clairement démontrée et que la consommation d'espace Naturels, agricoles et forestiers reste raisonnable et justifiée pour un tel projet.*

Cet avis sera à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire en l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF

Monsieur James CHERON  
Maire  
Hôtel de Ville  
54, rue Jean Jaurès  
77875 Montereau Cedex